

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
015-211500921-DE_2024_056-DE

AGEDI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT du CANTAL
COMMUNE de LANOBRE

DE_2024_056

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2024 / Convocation du 26 novembre 2024

Objet : Révision des tarifs cantine

Membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents : Dominique VIALLE

Absents représentés: Dominique VOLPE représenté par Philippe VIALLEIX

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascal LORENZO.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de cantine sont fixés comme suit :

- Prix du ticket de cantine :
 - 3,50 € pour les repas enfants
 - 7,00 € pour les repas adultes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De maintenir les tarifs de cantine scolaire comme indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- que la proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

